

Echanges de courriers avec Thierry BRETON Ministre des FINANCES au sujet du cyber conflit sur la marque et nom de domaine BDPME

Lettre en réponse du 3 septembre 2005 à Dominique CAHU, Chef du cabinet de Thierry BRETON

Je vous remercie de la réponse du 26 août à ma lettre du 30 juin à Monsieur Thierry BRETON, Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie.

Préalablement à mon envoi, j'avais écrit à ceux qui auraient pu être concernés (voir pièces jointes) ainsi qu'au Président de la CGPME et au Ministre en place des PME (sans réponse à ce jour).

A quel niveau utile doivent être traitées les difficultés des citoyens ?

Est-ce systématiquement auprès des instances judiciaires ?

Ils n'ont pas, tout comme moi, les services juridiques d'une banque, des avocats payés à l'année et la pérennité.

Je suis un convaincu du principe constitutionnel, de la séparation des pouvoirs et de l'indépendance des magistrats.

Si une décision de justice devait intervenir dans ce dossier qui m'apparaît absurde, je souhaite qu'elle le soit en toute clarté, sans négligence ou manque de loyauté, au regard du bon fonctionnement de nos institutions.

J'ai observé sur le site du ministère le décret du 4 juillet :

Extrait : « Lors du conseil des Ministres du 4 juillet 2005, et sur proposition du Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, Jean-Pierre DENIS a été nommé Président du conseil d'administration de l'établissement public OSEO ».

De mon humble point de « rue », la nomination du PDG de l'ex Banque du Développement des PME (radiée au RCS le 19 janvier 2005) qui s'est avéré « inapte » à traiter en temps économiquement utile un conflit mineur, ne me semble pas à la hauteur des ambitions affichées au travers de la constitution du groupe OSEO.

Je vous prie de croire, Monsieur, à la sincère considération d'un modeste citoyen, qui souhaitais tenter en France, être actif en micro économie.

Richard AZOULAY

Historique détaillé du conflit au 3 septembre 2005 : http://ricazoulay.fr/bdpme_contre_bdpme.pdf

Réponse du 26 août 2005 du Chef de cabinet de Thierry BRETON (Réf : F/2005/53379/CRR/PC/A)

Vous avez bien voulu faire part à M. Thierry BRETON, Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, de votre souhait de le rencontrer afin de l'entretenir du conflit judiciaire qui vous oppose à l'établissement public OSEO.

Le Ministre a pris connaissance de votre courrier avec attention.

Toutefois, je ne peux que vous rappeler le principe constitutionnel de séparation des pouvoirs qui ne permet pas au Ministre d'intervenir dans les affaires relevant de l'autorité judiciaire.

C'est pourquoi, vous comprendrez qu'il ne peut vous accorder une audience relative à un dossier dont le traitement relève du seul Tribunal de Grande Instance de Paris.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Dominique CAHU

Lettre du 30 juin 2005 au Ministre de l'Economie Thierry BRETON

Monsieur Le Ministre,

J'ai pris connaissance de l'ordonnance prise en application de l'article 31 de la LOI n° 2004-1343 du 9 décembre 2004 de simplification du droit et d'un décret prochain relatif à la création de l'établissement public OSEO.

Je souhaite vous informer d'un conflit judiciaire engagé par une grande entreprise sous votre tutelle et dont la vocation affichée est l'aide à la création d'entreprise, vous trouverez joint à la présente l'historique d'injustes stratégies d'usure procédurière entamées il y a plus de 2 ans par la Banque du Développement des PME à mon encontre.

Il m'est reproché une « concurrence déloyale » pour ce que mon entreprise se nomme Business Développement PME et d'avoir légitimement acquis après recherches d'antériorité les noms de domaine bdpme.biz, bdpme.tm.fr et la marque libre de droit tout en informant la banque qui n'avait pas jugé utile de répondre.

Malgré l'entité OSEO nouvellement créée et le énième changement de nom de la banque, le conflit n'est toujours pas levé.

Ces trois procédures successives (voir pièce jointe) susceptibles encore de prolongation à l'égard d'une bien modeste entreprise me paraissent non fondées et peut-être abusives, elles me semblent contraires aux mesures de simplification en faveur de la création d'entreprises.

Elles paralysent aussi mon activité, me privent de travail et de revenus, en attendant leur dénouement ma situation est celle d'un entrepreneur épuisé, demandeur d'emploi non indemnisé, supportant les charges d'une entreprise en veilleuse depuis le début du litige.

Cette affaire est maintenant pendante au Tribunal de Grande Instance de Paris, sa clôture est fixée au 12 septembre pour être probablement tranchée en première instance fin de cette année.

Je sollicite un entretien à votre convenance.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments déférents.

Richard AZOULAY

PJ : Historique détaillé du conflit : http://ricazoulay.fr/bdpme_contre_bdpme.pdf

Lettre en réponse du 12 octobre 2005 à Jacques MARY, Chef de cabinet de Renaud DUTREIL

Je vous remercie de la réponse du 14 septembre à ma lettre du 23 juin adressée à Monsieur Renaud DUTREIL, Ministre des PME.

Je suis un convaincu du principe constitutionnel, de la séparation des pouvoirs et de l'indépendance des magistrats. Si une décision de justice devait intervenir dans ce dossier qui m'apparaît absurde, je souhaite qu'elle le soit en toute clarté, sans négligence ou manque de loyauté, au regard du bon fonctionnement de nos institutions.

A quel niveau utile doivent être traitées les difficultés des Très Petites Entreprises ?

Est-ce systématiquement auprès des instances judiciaires ?

Elles n'ont pas, tout comme moi, les services juridiques d'une banque, des avocats payés à l'année, des financements publics et la pérennité.

J'ai observé sur le site de votre ministère le décret du 4 juillet :

Extrait : « Lors du conseil des Ministres du 4 juillet 2005, et sur proposition du Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, Jean-Pierre DENIS a été nommé Président du conseil d'administration de l'établissement public OSEO ».

De mon humble point de « rue », la nomination du PDG de l'ex Banque du Développement des PME (radiée au RCS le 19 janvier 2005) qui s'est avéré « inapte » à traiter en temps économiquement utile un conflit mineur, ne me semble pas à la hauteur des ambitions affichées au travers de la constitution du groupe OSEO sous la tutelle de votre ministère.

J'ai saisi le 7 septembre 2005 par le dossier que je vous joins le Médiateur du Ministère de l'Economie et vous informe que la plaidoirie de cette affaire au Tribunal de Grande Instance de Paris est fixée au 11 janvier 2006.

Je vous prie de croire, Monsieur, à la sincère considération d'un modeste citoyen, qui souhaitais tenter en France, être actif en micro économie.

Richard AZOULAY

Historique détaillé du conflit actualisé au 12 octobre 2005 : http://www.ricazoulay.fr/bdpme_contre_bdpme.pdf

Réponse du 14 septembre 2005 du Chef de cabinet de Renaud DUTREIL (Réf : BDC/CPE/MP/0532077)

Les Services du Premier Ministre ont transmis au Cabinet de Monsieur Renaud DUTREIL, Ministre des Petites et Moyennes Entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et des Professions Libérales, votre courrier relatif au litige qui vous oppose à la Banque de Développement des PME à la suite de la création de votre entreprise Business Développement PME et du dépôt légal des noms de domaine de votre entreprise, bdpme.biz et bdpme.tm.fr.

J'ai pris connaissance de votre courrier avec intérêt. Tout en comprenant vos préoccupations, je dois vous informer qu'en vertu du principe de la séparation des pouvoirs, Monsieur le Ministre ne peut intervenir dans un litige dont la procédure judiciaire est actuellement en cours.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Jacques MARY

Lettre du 23 juin 2005 au Ministre des PME Renaud DUTREIL

Monsieur Le Ministre,

Je souhaite vous informer d'un conflit judiciaire engagé par une grande entreprise sous votre tutelle et dont la vocation affichée est l'aide à la création d'entreprise.

Vous trouverez joint à la présente l'historique d'injustes stratégies d'usure procédurière entamées il y a plus de 2 ans par la Banque du Développement des PME à mon encontre.

Il m'est reproché une « concurrence déloyale » pour ce que mon entreprise se nomme Business Développement PME et d'avoir légitimement acquis après recherches d'antériorité les noms de domaine bdpme.biz, bdpme.tm.fr et la marque libre de droit tout en informant la banque qui n'avait pas jugé utile de répondre.

Malgré l'entité OSEO nouvellement créée et le énième changement de nom de la banque, le conflit n'est toujours pas levé.

Ces trois procédures successives (voir pièce jointe) susceptibles encore de prolongation à l'égard d'une bien modeste entreprise me paraissent non fondées et peut-être abusives.

Elles me semblent contraires aux mesures de simplification que vous avez initié avec la loi sur l'initiative économique pour encourager la création d'entreprises.

Elles paralysent mon activité, me privent de travail et de revenus, en attendant leur dénouement ma situation est celle d'un entrepreneur épuisé, demandeur d'emploi non indemnisé, supportant les charges d'une entreprise en veilleuse depuis le début du litige.

Cette affaire est maintenant pendante au Tribunal de Grande Instance de Paris, sa clôture est fixée au 12 septembre pour être probablement tranchée en première instance fin de cette année.

Je sollicite un entretien à votre convenance.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments déférents.

Richard AZOULAY

PJ : historique détaillé du conflit : http://www.ricazoulay.fr/bdpme_contre_bdpme.pdf